

40 PIEDS

SARL au capital de 160 euros

Siège social : 27 bis, rue d'Aurelle de Paladines 44000 NANTES

840 040 182 RCS NANTES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2026

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- **Monsieur PIERRET Thomas**, propriétaire de 80,00 parts, représentant 80 voix,
- **Madame NAUD Clémence**, propriétaire de 80,00 parts, représentant 80 voix,
- **Monsieur VISIER Nicolas**, en qualité de gérant de la société,

Total des parts des associés présents ou représentés : 160 parts détenues en pleine propriété et sur les 160 parts composant le capital social.

L'assemblée est présidée par M. Nicolas VISIER Gérant.

Le Président de Séance constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts
- Remplacement du Gérant et modification corrélative des statuts de l'article 18 des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social 27 bis, rue d'Aurelle de Paladines à NANTES (44000) au 5, rue Etienne Lemerle à REZÉ (44400), à compter du de ce jour

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé 5, rue Etienne Lemerle à REZÉ (44400).

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION - REMPLACEMENT DU GERANT - NOMINATION DU NOUVEAU GERANT

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. VISIER Nicolas de ses fonctions de Gérant notifiée le 6 mars 2026 à chacun des associés.

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Co-Gérants, en remplacement de M. VISIER Nicolas :

- **M. PIERRET Thomas**, demeurant 5, rue Etienne Lemerle à REZÉ (44400) pour une durée d'indéterminée à compter de ce jour.
- **Mme NAUD Clémence**, demeurant 5, rue Etienne Lemerle à REZÉ (44400) pour une durée d'indéterminée à compter de ce jour.

M. PIERRET Thomas et Mme NAUD Clémence exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

M. PIERRET Thomas et Mme NAUD Clémence sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

M. PIERRET Thomas et Mme NAUD Clémence représenteront la Société dans leurs rapports avec les tiers.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION - REMPLACEMENT DE L'ANCIEN GERANT - MODIFICATION STATUTAIRE

L'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts, à l'effet de remplacer le nom de l'ancien Gérant par ceux des nouveaux désignés sous la résolution qui précède.

En conséquence, l'article 18 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 18- Désignation de la gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non associés, personnes physiques, avec ou sans limitation de durée de leur mandat, désignés par les associés.
Les Gérants de la Société sont :

- **M. Thomas PIERRET**, demeurant 5, rue Etienne LEMERLE à REZÉ (44400) nommé pour une durée indéterminée, présent et intervenant, qui déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination ;

- **Mme Clémence NAUD**, demeurant 5, rue Etienne LEMERLE à REZÉ (44400) nommé pour une durée indéterminée, présent et intervenant, qui déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination ;

En cours de vie sociale, la nomination des Gérants est décidée à la majorité de plus de la moitié des parts sociales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

Signé par Clémence NAUD
Le 3 avr. 2026

Signed with
Universign doc_E48n
tx_AM2G1LG2MWVL

Signé par Thomas PIERRET
Le 3 avr. 2026

Signed with
Universign doc_E48n
tx_AM2G1LG2MWVL

Signé par Nicolas VISIER
Le 3 avr. 2026

Signed with
Universign doc_E48n
tx_AM2G1LG2MWVL